

Municipalité de Saint-Adelme

138, rue Principale
Saint-Adelme (Québec)
G0J 2B0

Saint-Adelme, 17 janvier 2011

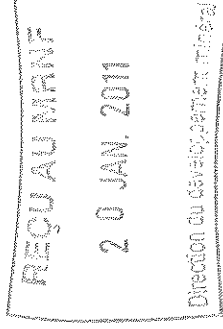
Diane Drapeau, registraire
MRNF
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (QC) G1S 4X4

Madame,
Monsieur,

Une demande de désignation sur carte a été reçue au bureau de la municipalité de Saint-Adelme le 14 janvier 2011 dans les limites du territoire urbanisé de la municipalité de Saint-Adelme.

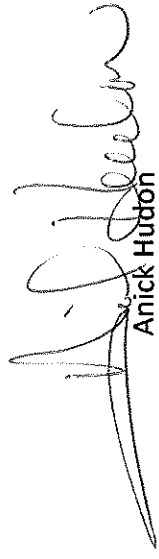
Avant d'inscrire un claim désigné sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers, vous nous consulter afin d'obtenir une liste des équipements, bâtiments, parcs et autres propriétés que la municipalité souhaite restreindre l'accès lors de la réalisation des travaux d'exploitation minière, ainsi que leur localisation.

1. Puits d'eau potable en cours de réalisation;
2. Réservoir d'eau potable actuel;
3. Eaux usées;
4. Tuyau eau et égout;
5. École;
6. Bureau municipal;
7. Garage municipal;
8. Église;
9. Cimetière;
10. Centre des loisirs;
11. Patinoire;
12. Garderie en milieu familial;
13. Terrain risque de contaminant;



Il existe une zone de protection pour les puits d'eaux potables. Aviser les autorités municipales avant de faire des travaux d'excavation, car les tuyaux municipaux ne sont pas répertoriés (servitude) dans le registre de la publicité des droits. Moduler les travaux pour ne pas déranger les enseignants lors des cours et les garderies.

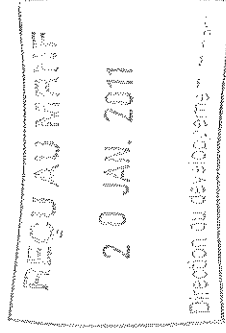
Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec moi au numéro de téléphone ci-dessous.



Anick Hudon

138, rue Principale
Saint-Adelme (Qc) G0J 2B0
Téléphone (418) 733-4044
Télécopieur (418) 733-4111

Téléphone: (418) 733-4044 Télécopieur: (418) 733-4111 Courriel: st-adelme@mrcdematane.qc.ca



c) *Les secteurs à risque de décrochement, de glissement de terrain, d'érosion et de ravinement*

Selon la MRC, on ne retrouve pas sur le territoire ce genre de contraintes naturelles.

d) *Les secteurs à faible capacité portante à l'intérieur des milieux urbanisés*

Selon la MRC, le territoire de la municipalité ne comporte pas de secteur où l'occupation du sol est restreinte en raison de la faible capacité portante du sol.

1.4.2 Les secteurs de contraintes anthropiques

Une zone de contraintes de nature anthropique est définie comme étant une construction ou une activité dont la présence ou l'exercice sur un territoire fait en sorte que l'occupation du sol à proximité de ce lieu est soumise à des limitations majeures pour des raisons de sécurité publique. Les activités anthropiques peuvent créer des contraintes en raison de nuisances ou d'un risque d'accident soudain.

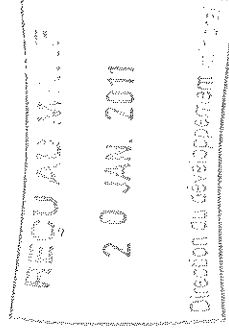
La problématique reliée aux contraintes anthropiques sur le territoire n'est pas très importante. Toutefois, le processus de planification de l'aménagement du territoire doit en tenir compte afin d'éviter de créer ou d'augmenter les incompatibilités entre certains usages. L'encadrement des activités près des zones de contraintes de nature humaine doit s'appuyer sur des données techniques et factuelles. À cet effet la MRC a réalisé une première étape des recherches nécessaires à l'encadrement des contraintes de nature anthropique.

Les sources de contraintes anthropiques suivantes sont présentes sur le territoire de Saint-Adelme :

- Une route collective (la route de Saint-Adelme);
- Une source d'approvisionnement en eau potable;
- Un étang d'épuration des eaux usées;
- Des sablières (2);
- Un lieu de dépôt de sel extérieur;
- Un corridor de transport d'énergie électrique.
- Des lieux d'élimination des déchets désaffectés (2).

De façon à assurer la protection du public, le plan d'urbanisme et la réglementation d'urbanisme contiendront des objectifs et des normes relatives à ces sources de contraintes.

La carte des contraintes naturelles et anthropiques permet de localiser les sources de contraintes humaines que l'on retrouve sur le territoire. On retrouve cette carte à l'intérieur du règlement de zonage de la municipalité.



- Un étag d'épuration des eaux usées;
- Une centrale téléphonique;
- Un réservoir d'eau potable;
- Une source d'approvisionnement en eau potable.

En plus de ces éléments, les citoyens de Saint-Adelme utilisent certains équipements et infrastructures qui sont localisés en dehors du territoire de la municipalité. Il s'agit de :

- L'ensemble du réseau routier de la MRC, entre autres, les routes 132 et 195;
- Le port de Matane (service de traversier de passagers et de traversier rail);
- Le chemin de fer (lien entre le parc industriel de Matane et le reste du Québec);
- Les aéroports de Matane et de Mont-Joli;
- Les services de santé situés à Matane (hôpital, CHSLD et CLSC);
- Les services d'enseignement (Polyvalente de Matane, CÉGEP de Matane, Université du Québec à Rimouski, Centre de formation professionnelle);
- Centre de tri des matières recyclables à Matane;
- Parc industriel à Matane;
- Les services de loisirs de la Ville de Matane (aréna, piscine, bibliothèque, etc.).

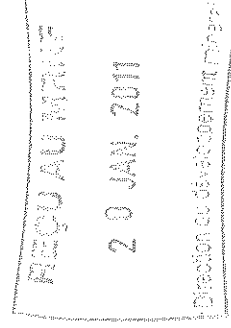
La localisation ainsi que la nature des divers équipements et infrastructures seront considérées dans l'élaboration du plan et de la réglementation d'urbanisme.

La carte 4, en annexe, localise les équipements et infrastructures importants pour l'ensemble des citoyens de Saint-Adelme.

1.6 Les territoires d'intérêts et les milieux touristiques et récréatifs

Mise en situation

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC a identifié les territoires ayant un intérêt régional d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique sur le territoire de la municipalité.



À l'inverse, une période de déclin du développement comme celle qui perdure depuis le début des années 80, incite à une gestion plus réfléchie et plus serrée de l'espace municipalisé. En matière de dépense d'infrastructures et d'équipements, ce qui, dans un contexte d'expansion rapide, constitue un placement fructueux à brève échéance, peut devenir, en période de ralentissement marqué, un fardeau dans un budget municipal.

C'est dans cet esprit que la municipalité s'est penchée sur la gestion de l'urbanisation de son territoire.

1.7.1 Le périmètre d'urbanisation

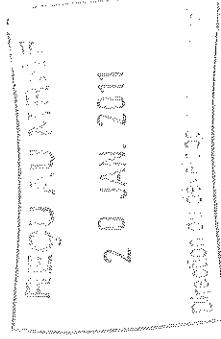
Le milieu urbain de Saint-Adelme occupe une très petite portion du territoire. En fait le périmètre urbain représente seulement 0,4 % de la superficie totale de la municipalité.

Le village se situe à l'intersection de la rue Principale et du Sixième Rang. Les activités à caractère institutionnel de services sont concentrées à l'intérieur du périmètre urbain. On y retrouve l'église, l'école, le bureau et le garage municipal, etc. Dans le périmètre urbain, les immeubles, toute catégorie d'usage confondue, représentent 30% des valeurs portées au rôle d'évaluation.

Le tableau suivant donne les principales caractéristiques du périmètre urbain de la municipalité.

Tableau 8: Les caractéristiques du périmètre d'urbanisation de Saint-Adelme

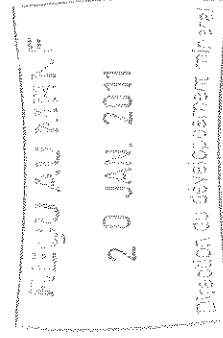
- Le milieu urbain est localisé à l'intersection de la rue Principale et du Sixième Rang.
- Le périmètre urbain est totalement bordé par le milieu agricole.
- La densité d'occupation du sol est faible (1,8 logement à l'hectare).
- Les usages résidentiels occupent 77% du milieu urbain.
- La superficie disponible à la construction est de 17 299,79 m².
- Les fonctions autres que résidentielles occupent peu d'espace.
- Les services publics d'égout et d'aqueduc sont présents.
- Il y a eu 3 nouvelles constructions à l'intérieur du périmètre d'urbanisation entre 1990 et 2006. Ces nouvelles constructions occupent une superficie de 6 611,3 m².
- Il y a une possibilité théorique de 10 terrains (1 649 m² chacun) disponibles pour la construction à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.*
- Dans le périmètre d'urbanisation les besoins en espace, pour satisfaire à la demande au cours des 15 prochaines années, sont estimés à 6 596 m² soit 4 terrains.

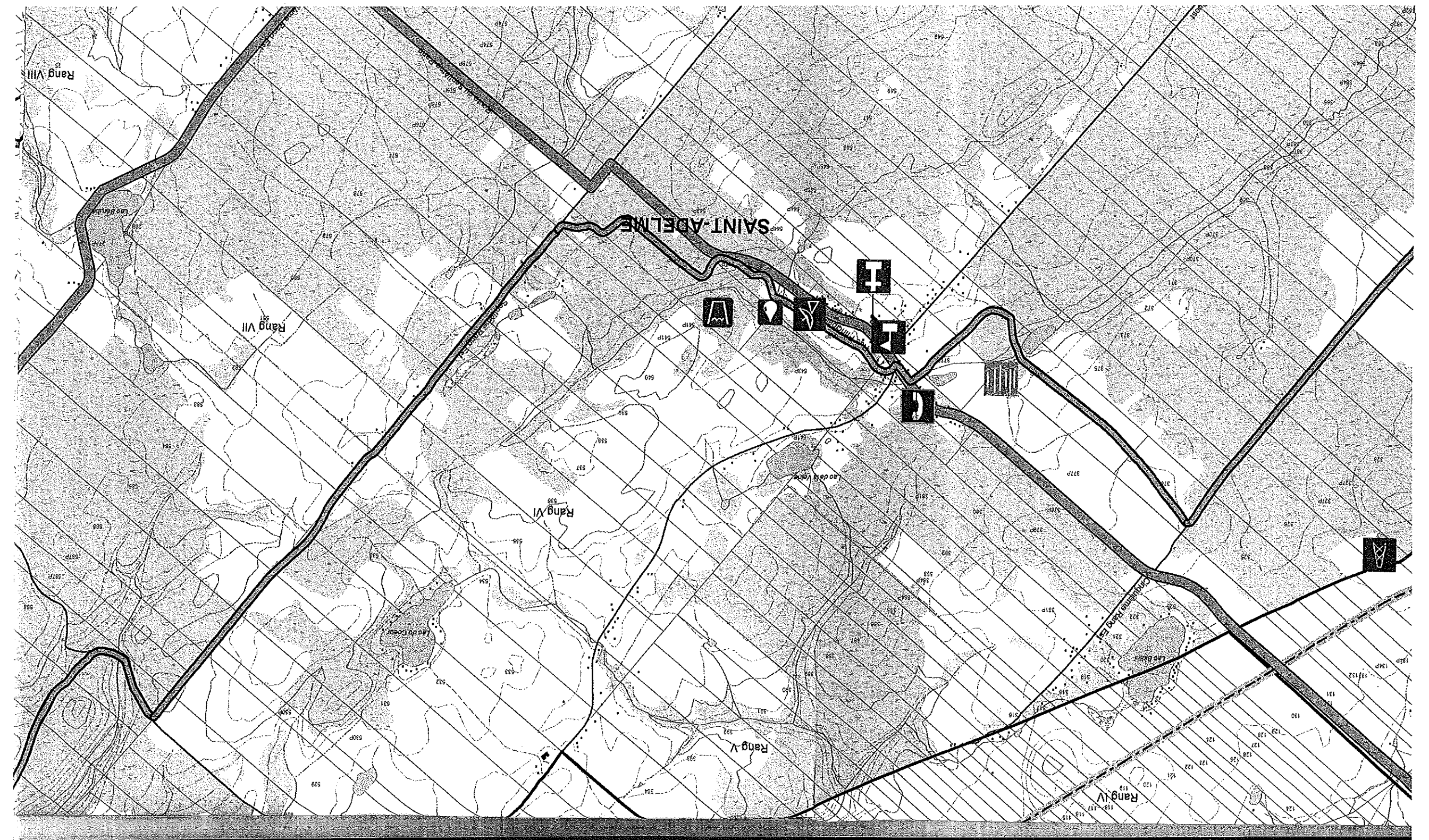


- les secteurs sont desservis par une route publique;
- le territoire n'est pas en culture et on y retrouve la présence de friches arbustives ou d'un couvert forestier;
- l'implantation d'activités non agricoles ne doit pas être effectuée à proximité d'un établissement de production animale. À cette fin, un rayon de protection d'une distance de 184 mètres (correspondant à 100 unités animales pour une maison d'habitation) a été établi autour de chaque établissement. Ce rayon accorde à ces établissements une protection, mais également des possibilités d'expansion.













Sur ces sites, les résidences permanentes ou secondaires pourront être implantés sur des terrains conformes aux normes minimales de lotissement. Une distance de 200 mètres doit séparer les bâtiments principaux situés d'un même côté de la route afin de maintenir une faible densité linéaire. Les bâtiments situés de l'autre côté de la route doivent être implantés en alternance et en respectant les mêmes conditions.

Les secteurs agricoles incultes dans la municipalité de Saint-Adelme sont situés sur le Huitième Rang, sur les lots 32, 33, 34, 35 et 36.



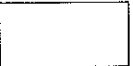


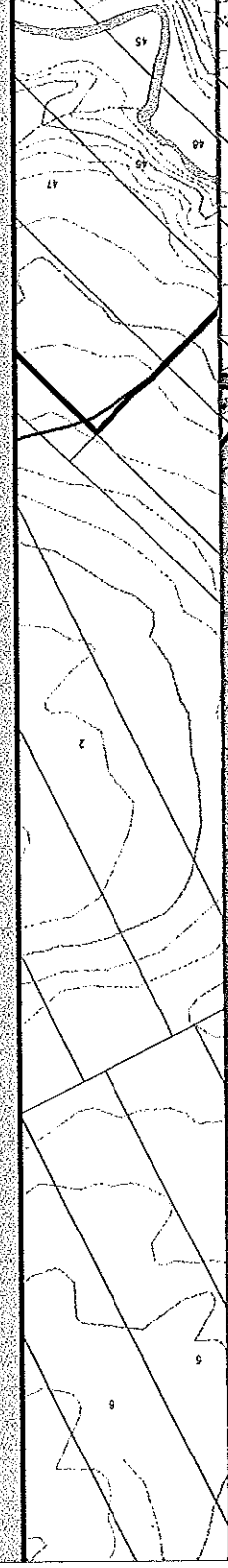


Les infrastructures et les équipements importants

- Antenne de clabdistribution 
- Antenne de diffusion 
- Centrale téléphonique 
- Réservoir d'eau potable 
- Source d'approvisionnement en eau potable 
- École 
- Église 
- Étang d'épuration des eaux usées 
- Voie de circulation : route collective 
- Sentier de motoneige 
- Sentier de VTT 
- Ligne de transport d'énergie 













Légende

- Limite municipale 
- Bâtiment 
- Cadastre 






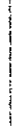


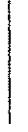


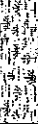


REQU AU MINIF
 20 JAN. 2011
 Direction de développement minéral

Les infrastructures et les équipements importants

	Antenne de câblodistribution
	Antenne de diffusion
	Centrale téléphonique
	Réservoir d'eau potable
	Source d'approvisionnement en eau potable
	École
	Église
	Étang d'épuration des eaux usées
	Voie de circulation : route collective
	Sentier de motoneige
	Sentier de VTT
	Ligne de transport d'énergie

Légende

	Limite municipale
	Bâtiment
	Cadaastre
	Route nationale
	Rue publique
	Autre route
	Courbe de niveau intermédiaire
	Courbe de niveau maîtresse
	Cours d'eau
	Cours d'eau intermittent
	Lac et Rivière
	Milieu humide

REGY AU MRNF

20 JAN. 2011

Direction du Développement Rural

Les équipements et les espaces récréatifs et les sites de villégiatures



Le plus gros thuya au Québec



Mirador



Musée agricole



Pisciculture

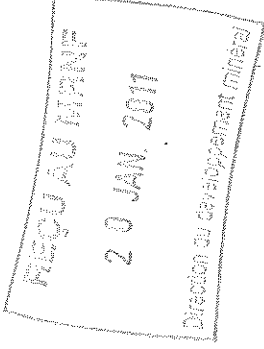


Sites de villégiature

Les territoires d'intérêt écologique



Rivière à saumon (zone de protection de 60 m)



Légende

— Limite municipale

• Bâtiment

□ Cadastre

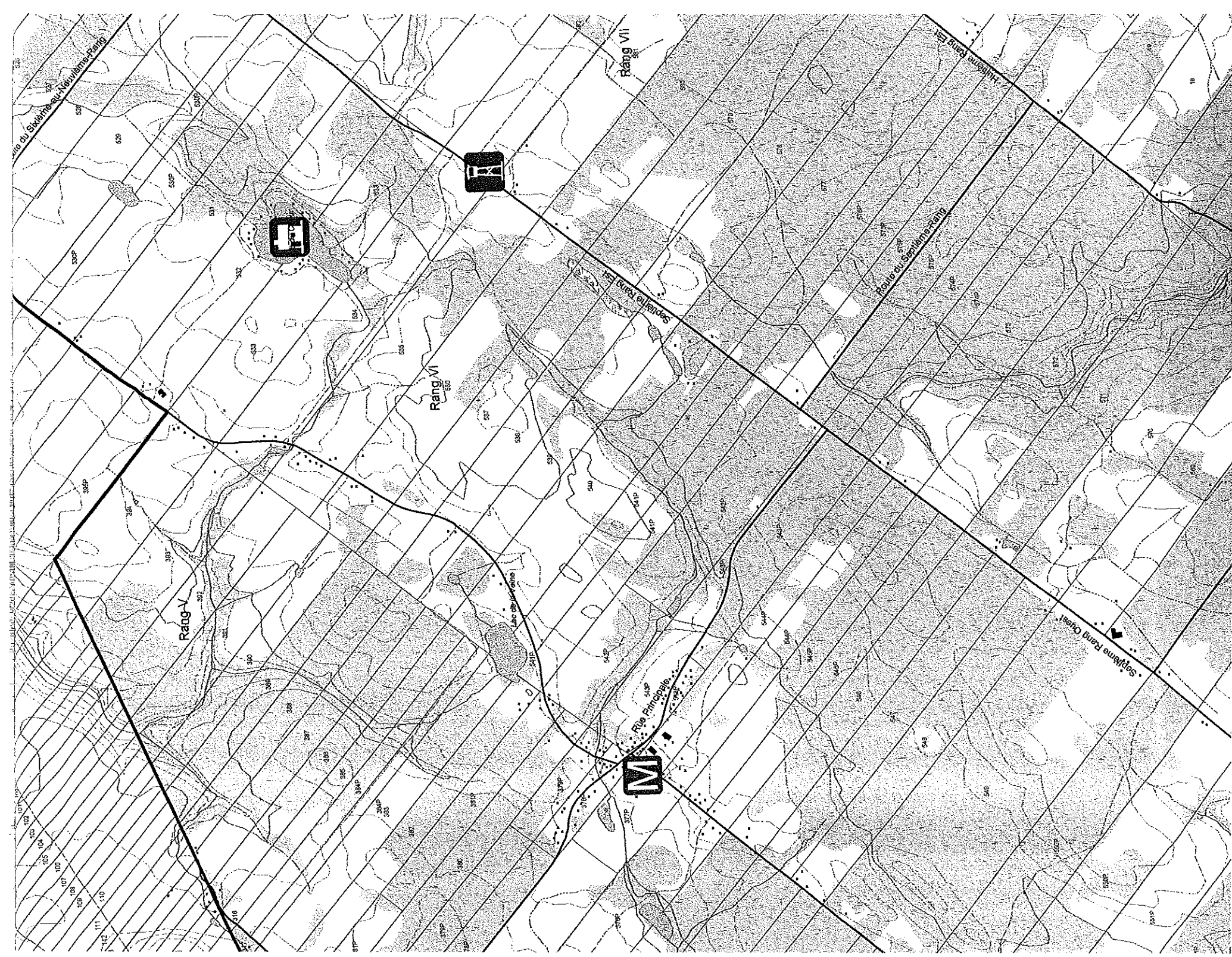
— Route nationale

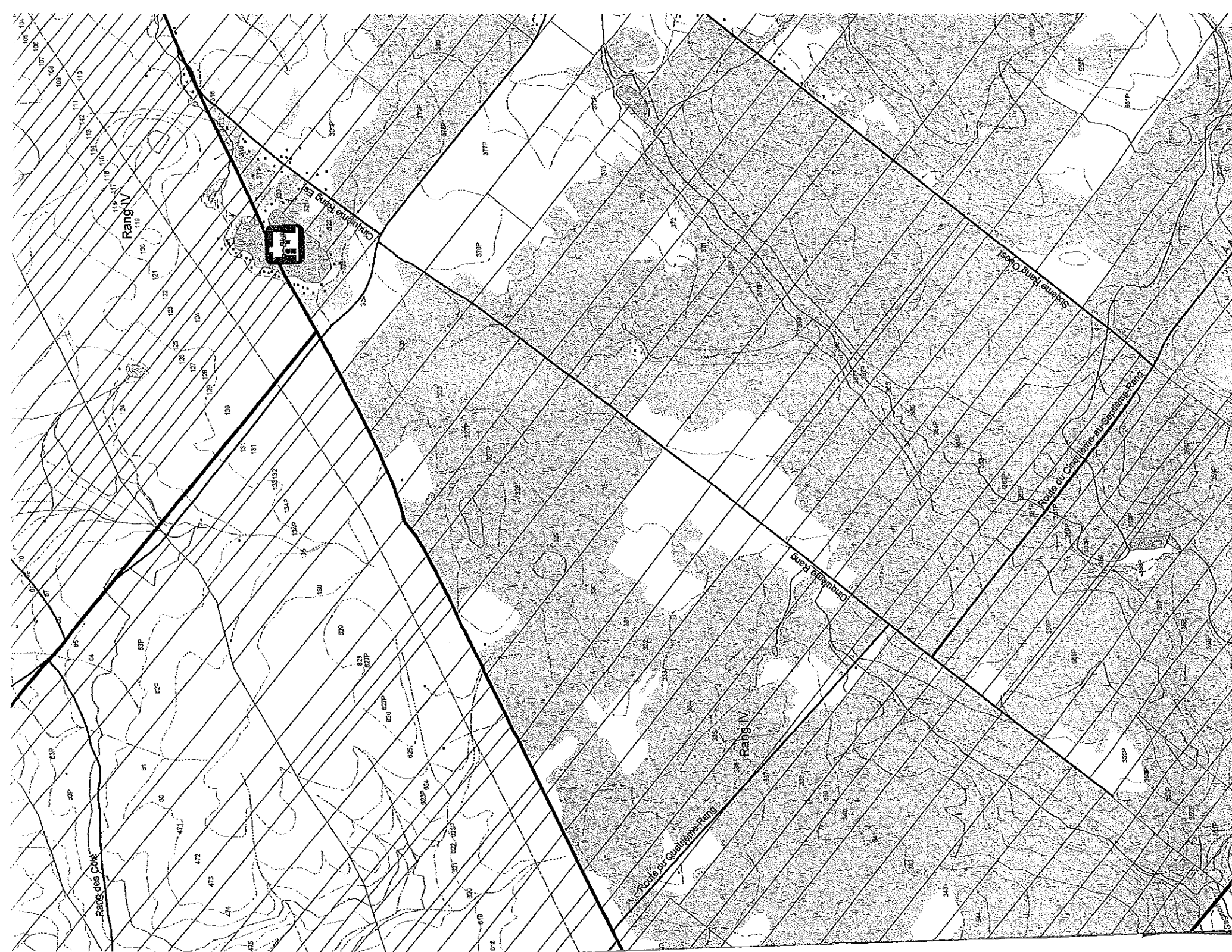
— Rue publique

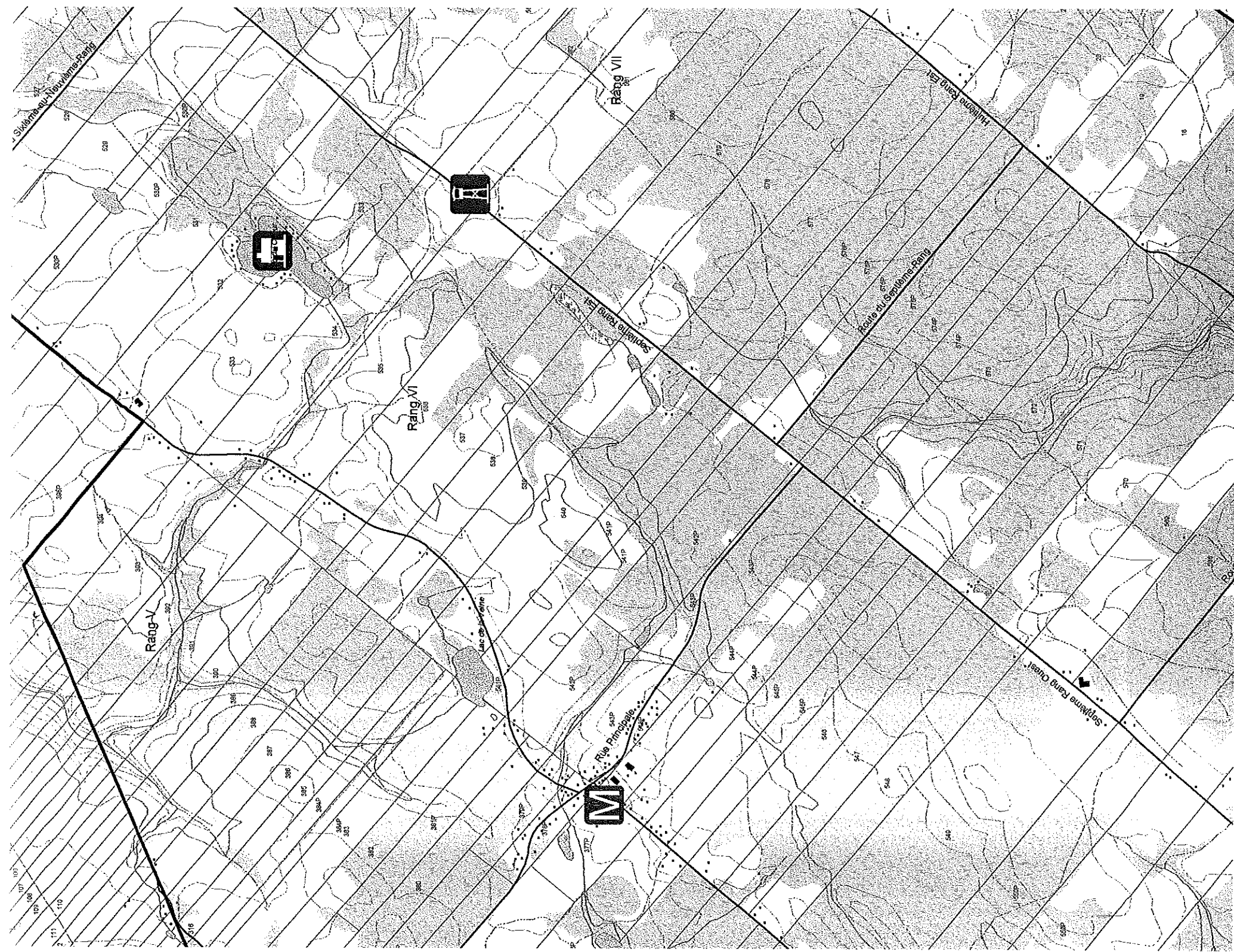
- - - Autre route

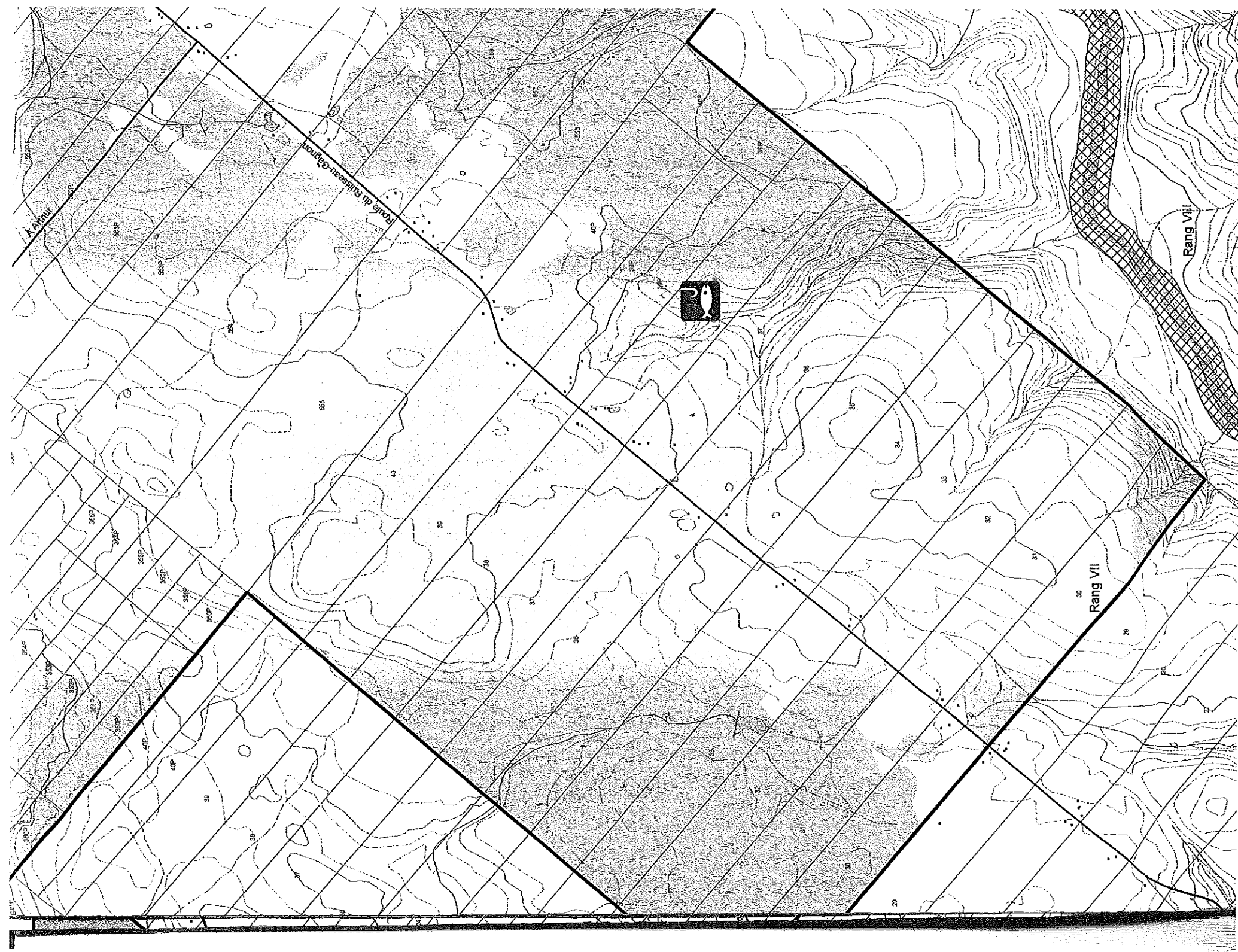
- - - Courbe de niveau intermédiaire

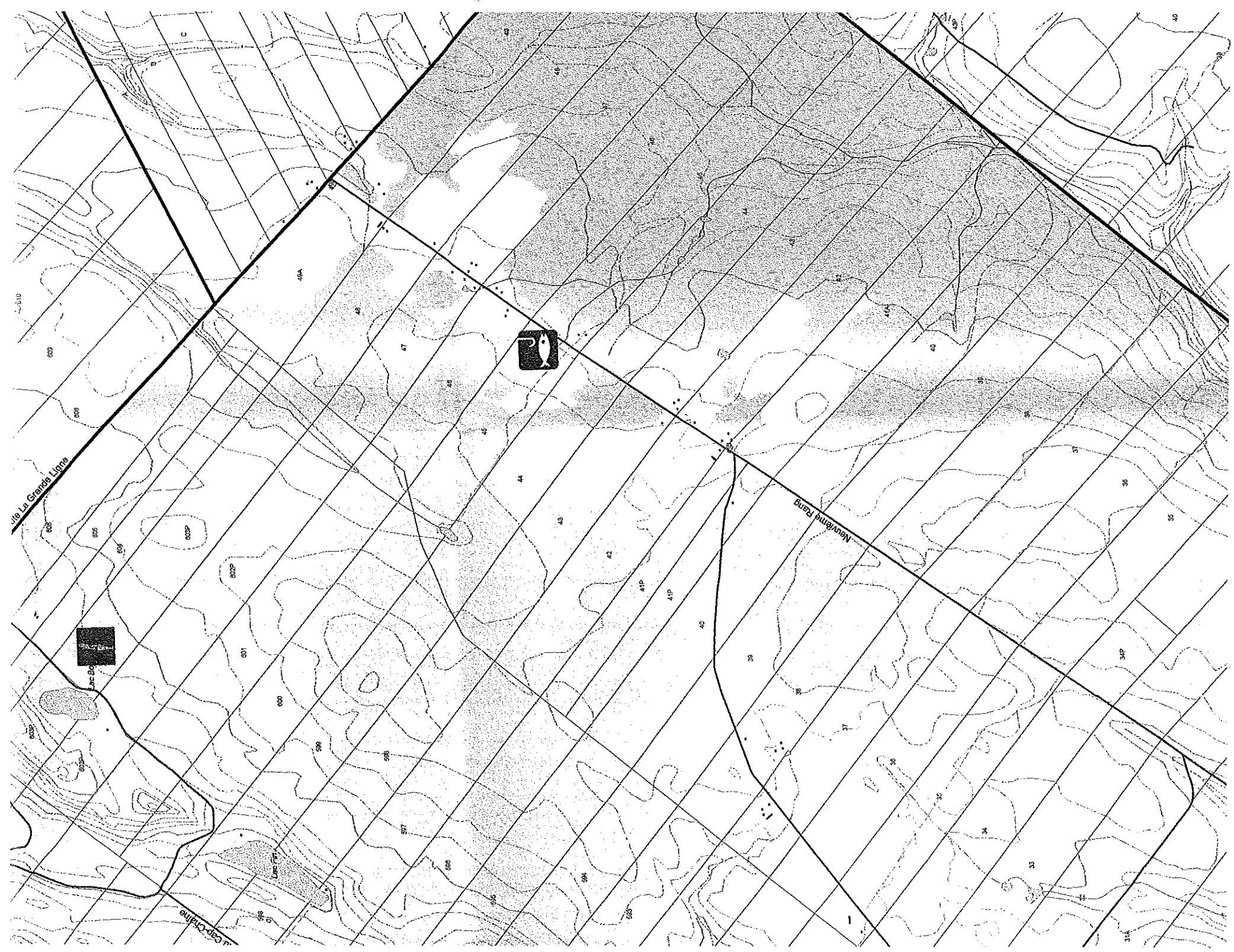
— Courbe de niveau maîtresse

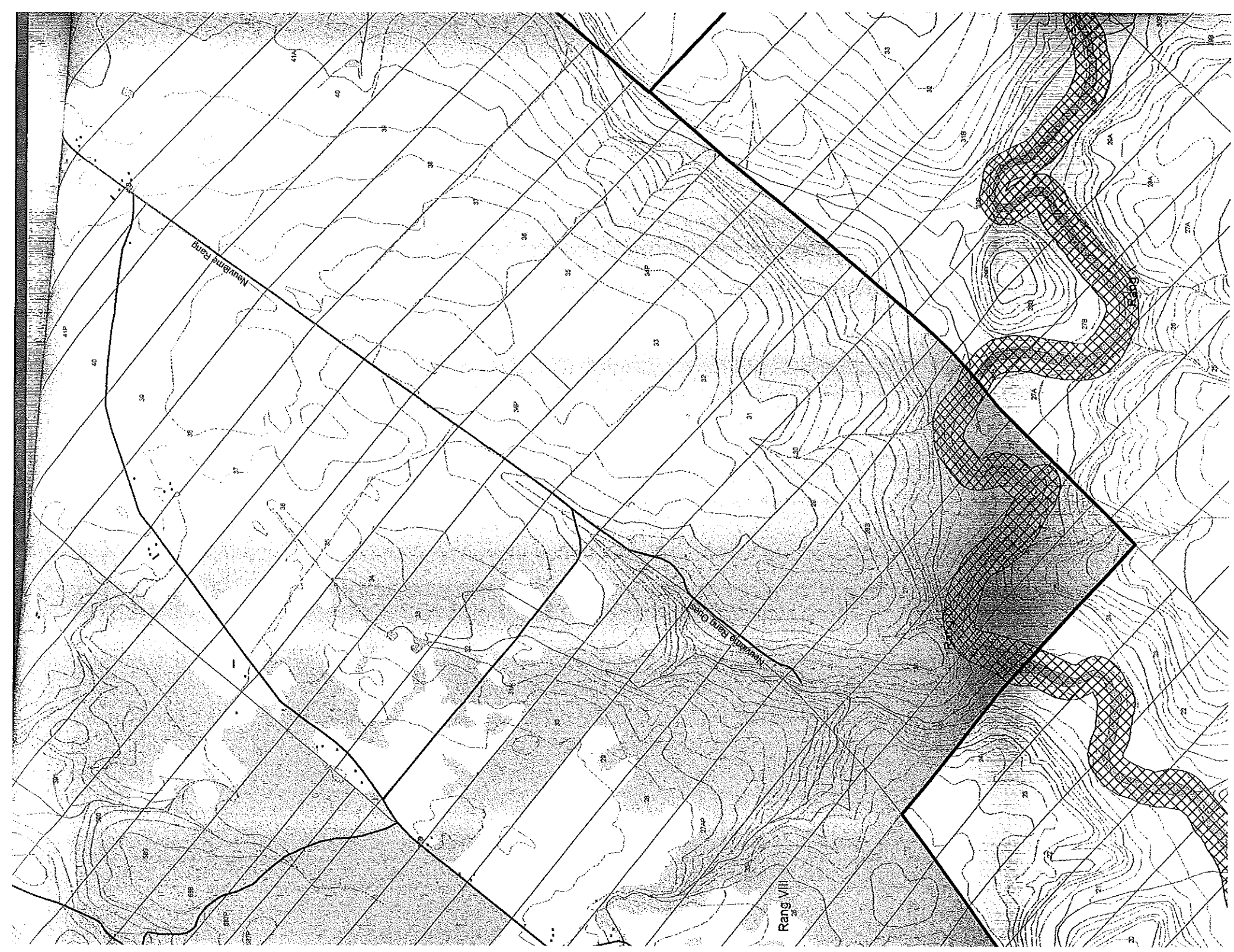














**Les grandes affectation
du territoire
(périmètre d'urbanisation)**

Affectation du territoire

M

Multifonctionnelle

P

Communautaire

II

Industrielle légère

Zad

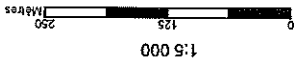
Zone d'aménagement différenciée

Aaf

Agriculture agroforestière

Ad

Agriculture dynamique



Ce plan fait partie intégrante du règlement no _____ et entre en vigueur le _____

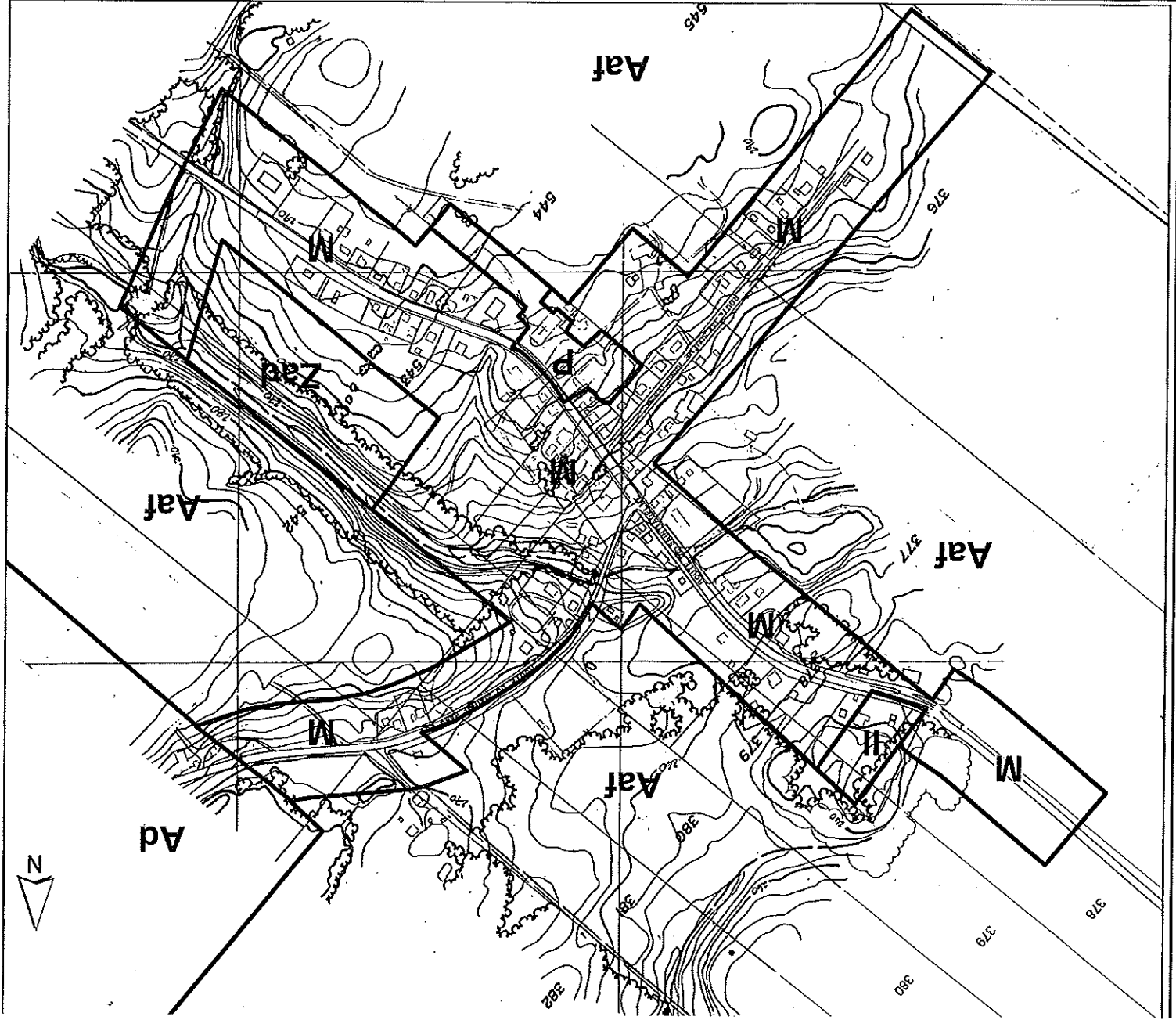
Certifié conforme le _____

Madame Annick Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Revisé le _____

Monsieur Yan Imbeault
Maire

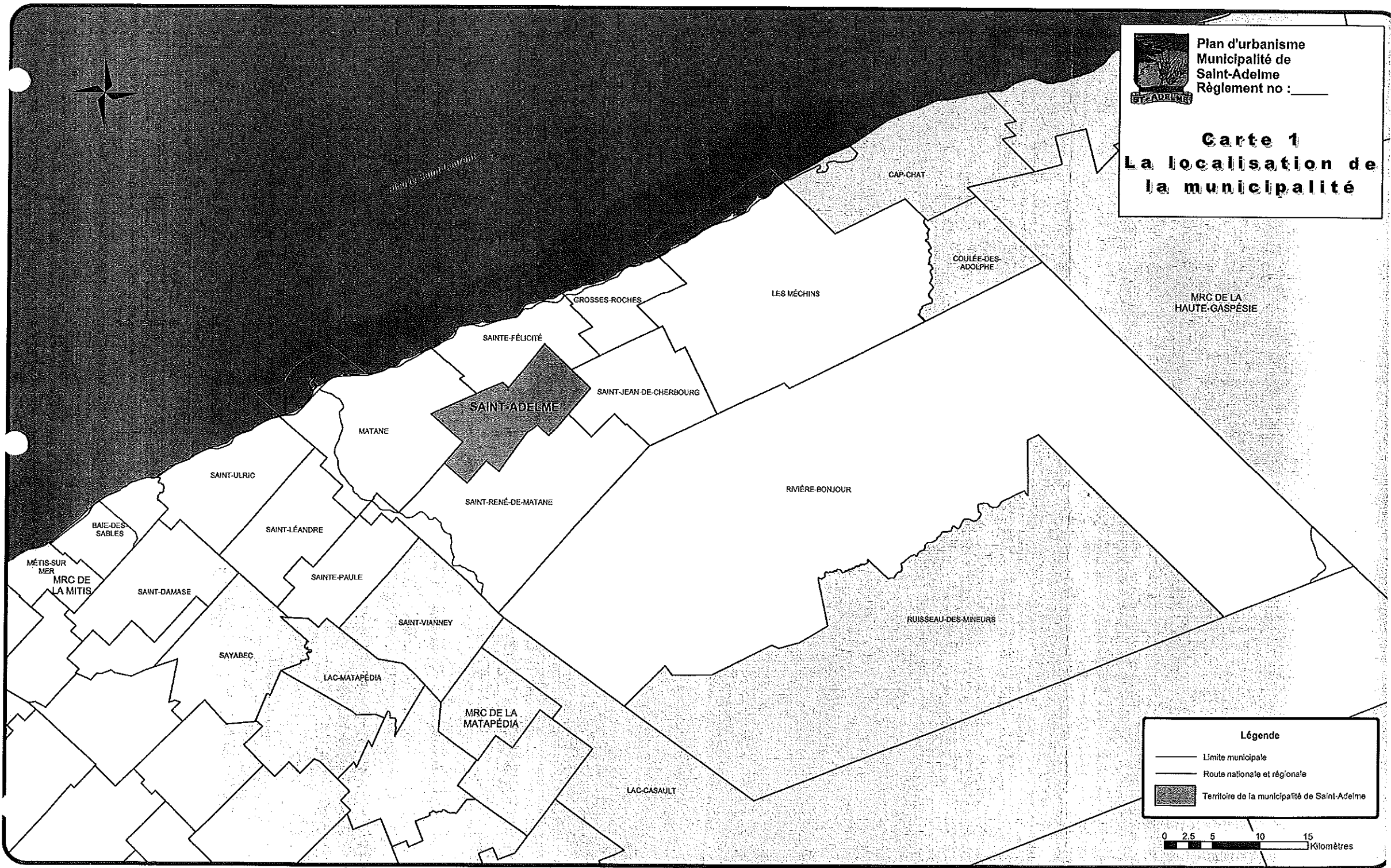
Madame Annick Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière





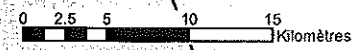
Plan d'urbanisme
Municipalité de
Saint-Adelme
Règlement no : _____

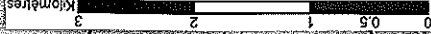
Carte 1 La localisation de la municipalité



Légende

- Limite municipale
- Routes nationale et régionale
- Territoire de la municipalité de Saint-Adelme




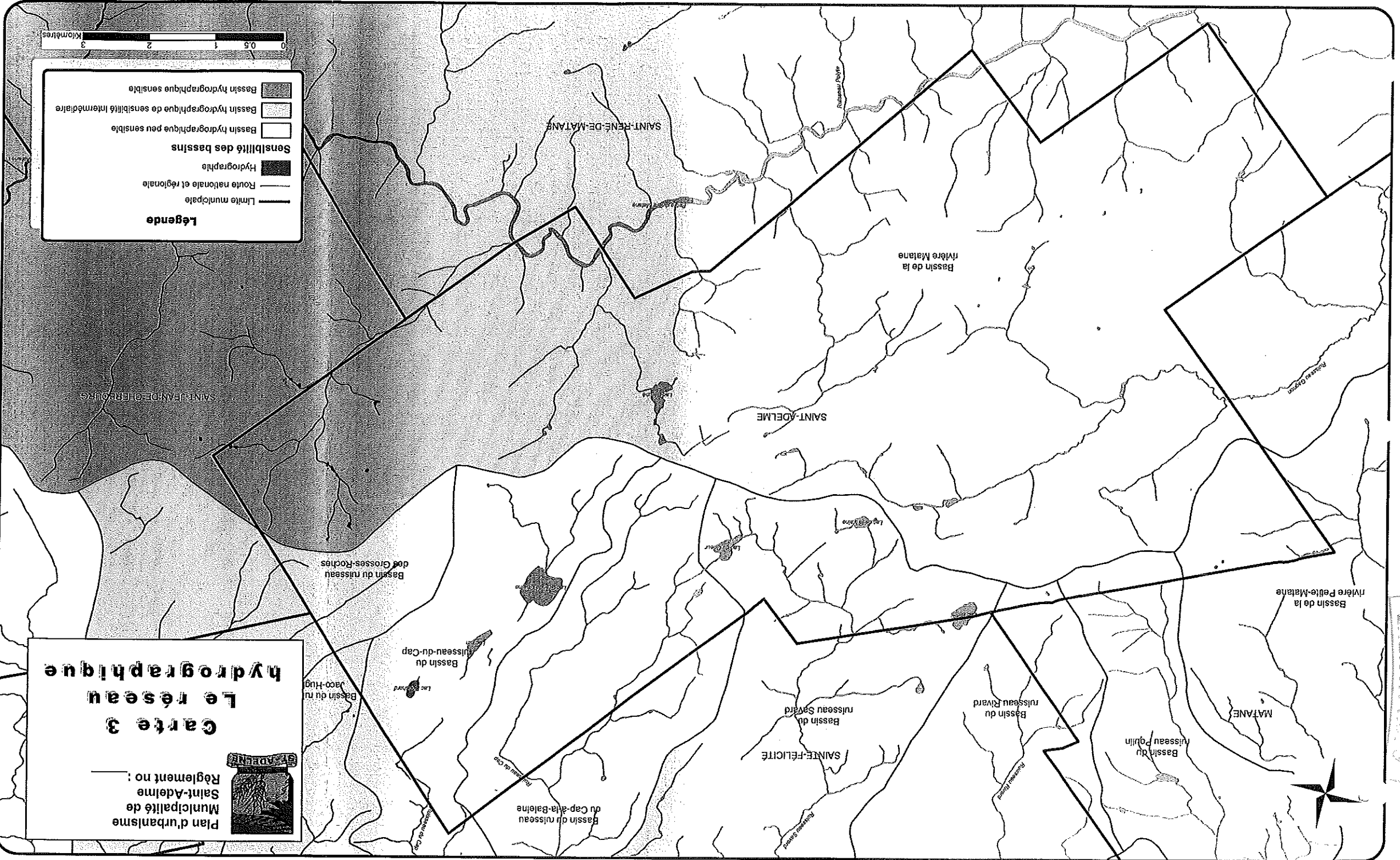


Légende

- Limite municipale
- Route nationale et régionale
- Hydrographie
- Sensibilité des bassins
 - Bassin hydrographique de sensibilité intermédiaire
 - Bassin hydrographique peu sensible
 - Bassin hydrographique sensible

Plan d'urbanisme
 Municipalité de
 Saint-Adelme
 Règlement no : _____

Carte 3
Le réseau
hydrographique

ARRÊTÉ AU MRNF
 20 JAN. 2011
 Direction des services minéraux